



Délibération n°2026-30

Date de la convocation : 18 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 45

Nombre de conseillers présents : 36

Nombre de conseillers votants : 40

- dont « pour » : 40

- dont « contre » : 0

- abstention : 0

Objet : Subvention à l'association Ligams pour la course « La Passem »

Le mardi 24 février 2026 à 18h00

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre du mois de février à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Mouscardès, quillier, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice :

Étaient présents : Rachel DURQUETY, Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Christian DAMIANI, Julien PEDELUCQ, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Jean-François LATASTE, Corine DE PASSOS, Bernard DUPONT, Lionnel BARGELES, Fabienne LABASTIE, Bernard MAGESCAS, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Francis LAHILLADE, Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, Thierry CALOONE, Didier SAKELLARIDES, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, François CLAUDE, Jean-Luc SEMACOY, Christel ROLLO, Stéphane BELLANGER, Marie Josée SIBERCHICOT, Régine TASTET, Sandrine DARRICAU-DUFAU, Guy BAUBION BROYE, Roger LARRODE, Annie BOULAIN, Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Marie-Françoise LABORDE, Annie LAGELOUZE,

Procurations : Marie-Hélène SAGET à Bernard MAGESCAS, Roland DUCAMP à Francis LAHILLADE, Liliane MARBOEUF à Jean-Luc SEMACOY, Valérie BRETHOUS à Stéphane BELLANGER,

Absents : Dominique DUPUY, Estelle LEVI, Thierry LE PICHON, Bruno TRAVERT, Henri LALANNE

Secrétaire de séance : Sylviane LESCOUTTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les Statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans,

CONSIDERANT l'avis du bureau en date du 5 janvier 2026

Monsieur le Président indique que tous les 2 ans, est organisée par l'association Ligams une course « La Passem » dont l'objectif est la promotion de la langue occitane.

En 2026, cela se déroulera du 30 avril au 9 mai et la course passera par 12 communes de la communauté de communes.

Il propose de financer 10 kms de course pour un montant de 10 €/km et de verser une subvention de 1000 € à ladite association

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **CONFIRME** le versement de la subvention 2026 auprès de l'association Ligams pour la course « La Passem » pour un montant de 1 000 euros ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec ladite association
- **PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au budget principal 2026 de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans ;
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président,
Jean Marc LESCOUTE

